

Triez facilement avec la poubelle brune.

À partir de 2026, vous ne pourrez plus déposer de déchets organiques dans les déchets résiduels. Déposez-les séparément dans la poubelle brune.

Cher habitant,

Depuis cette année, nous avons une nouvelle équipe communale. Une équipe qui relève avec enthousiasme et ambition les défis des années à venir.

Le plus grand défi est sans doute d'atteindre notre objectif en matière de déchets résiduels : 90 kg par habitant et par an d'ici 2030. La collecte sélective des déchets organiques jouera un rôle important à cet égard.

À partir de 2026, il ne sera plus permis de jeter les déchets organiques avec les ordures résiduelles, car ils seront collectés séparément. Sachant qu'environ 35 à 40 % de nos déchets résiduels sont composés de déchets organiques, on peut s'attendre à une baisse significative de la quantité de déchets résiduels.

Une nouvelle collecte sélective implique également une adaptation de vos habitudes de tri quotidiennes. Dans cette édition, nous vous expliquons tout en détail : ce qui change, comment participer et quelles sont les alternatives possibles, comme le compostage à domicile ou l'élevage de poules.

Nous espérons que cela vous inspirera à contribuer au changement.

Bonne lecture !



À partir de 2026, les déchets organiques ne pourront plus être jetés avec les déchets résiduels

Dès janvier 2026, c'est enfin le moment : vous pourrez trier vos déchets organiques (déchets de cuisine, de fruits, de légumes et de jardin) séparément dans un conteneur spécifique : la **poubelle brune** ! Celle-ci sera collectée à domicile **toutes les deux semaines**.

Une semaine, vous sortirez les déchets résiduels, le papier/carton et les PMC ; l'autre semaine, ce sera au tour des déchets organiques.

En même temps, **il sera interdit de jeter encore des déchets organiques avec les déchets résiduels**. En effet, les déchets organiques ne sont pas des déchets ordinaires, mais une ressource précieuse pour produire du **compost** et du **biogaz**. Lorsqu'ils sont incinérés avec les déchets résiduels, cette ressource est perdue.

En collectant les déchets organiques de manière sélective, nous contribuons donc à un monde plus vert. De plus, cela réduit considérablement notre quantité de déchets résiduels, car une grande partie en sera extraite.

C'est une **étape importante vers notre objectif de 90 kg de déchets résiduels par habitant et par an d'ici 2030**, tel que défini dans le Plan Local des Matériaux 2023-2030.

Est-ce obligatoire ?

L'utilisation de la poubelle brune **n'est pas obligatoire**.

Si vous compostez vous-même ou avez des poules, vous pouvez traiter vos déchets organiques de cette manière.

Attention cependant : **tout ne peut pas aller dans le compost ou être donné aux poules**. Une petite poubelle brune de 40 litres peut donc être un complément utile.

Vous ne souhaitez pas de bac brun ?

Faites-nous savoir à temps afin d'éviter qu'un conteneur soit quand même livré.

Prévention

Nous continuons à **encourager la prévention des déchets**.

Les habitants peuvent commander un bac ou un tonneau à compost à tarif réduit via la ligne d'information gratuite 0800 90 270.

Deuxième courrier

Chaque ménage a déjà reçu une lettre et une brochure avec toutes les informations concernant la nouvelle collecte des déchets organiques.

Il s'agit d'un courrier « négatif » : cela signifie que vous devez uniquement réagir si

vous ne souhaitez pas de bac brun ou si vous préférez un autre format.
Si vous êtes d'accord avec le bac proposé, vous n'avez rien à faire.

Au cours du mois de novembre/décembre, toute personne n'ayant pas encore refusé le bac brun recevra une deuxième lettre avec la date de livraison du conteneur.

Vous pouvez refuser le bac ou modifier le volume jusqu'à **3 jours avant la livraison**.

Attention : cela ne peut plus se faire via le code QR de la première lettre. Vous devez alors nous contacter par téléphone ou par e-mail.

Refusez à temps.

Cela évite que des bacs soient livrés inutilement et doivent ensuite être récupérés.

Les personnes ayant déjà refusé le bac brun ne recevront plus de courrier.

Vous avez changé d'avis ?

Faites-le savoir via la ligne d'information 0800 98 002.

Attention : si vous **demandez une poubelle après le 12 décembre**, alors que vous l'aviez d'abord refusée, **des frais administratifs de 10 € seront facturés**.

Questions ?

Vous avez encore des questions sur la poubelle brune ?
Consultez notre site web ou contactez-nous via :

- la ligne d'information 0800 98 002
- ou par e-mail info@ivla.be

Actuellement, 90 % des ménages optent pour une poubelle brune.

C'est ce qui ressort des premiers résultats.

Avez-vous déjà communiqué votre choix ?

C'est possible via la ligne d'information: **0800 98 002**.

Si vous ne réagissez pas, **une poubelle brune avec le volume proposé vous sera automatiquement livrée**.

Vous êtes d'accord ?

Alors, vous ne devez rien faire.

Alternatives pour le bac brun

Comme mentionné précédemment, l'utilisation d'une poubelle brune n'est pas obligatoire.

Ce qui **changera à partir de 2026**, c'est que **vous ne pourrez plus jeter vos déchets organiques avec les déchets résiduels.**

Si vous ne souhaitez pas utiliser la poubelle brune, vous devrez donc **gérer vos déchets organiques autrement.**

Évitez les déchets organiques

La **prévention des déchets** reste toujours la meilleure solution.

En adoptant une approche consciente de l'alimentation, vous pouvez déjà éviter une grande partie de vos déchets organiques.

Pensez à la campagne de l'an dernier, « **La nourriture vaut de l'or** », qui s'appuyait sur trois principes clés pour réduire le gaspillage alimentaire :

- Acheter en conscience
- Conserver intelligemment
- Sauver les restes

De **petits efforts dans chacun de ces domaines** peuvent faire une grande différence.

Vous trouverez tous les conseils de la campagne sur notre site web.

Concernant les **déchets de jardin**, il est possible de les limiter en transformant votre jardin en **jardin circulaire**.

Par exemple :

- tondre en laissant l'herbe sur place (mulching),
- utiliser les branches coupées pour faire une clôture ou un hôtel à insectes,
- privilégier les plantes vivaces aux annuelles, etc.

Traiter les déchets organiques soi-même

Le **compostage à domicile** et l'**élevage de poules** sont des techniques de valorisation circulaire.

Une grande partie de vos déchets organiques peut être **compostée ou donnée à vos poules.**

Cependant, **il faut faire attention à certains points :**

✗ À ne pas mettre dans le compost :

- Déchets de cuisine contenant des produits d'origine animale (viande, poisson, fromage) → risques de maladies
- Restes cuits → perturbent le compostage et attirent les nuisibles
- Mauvaises herbes en graines → elles germeront dans le jardin
- Plantes malades → peuvent contaminer le compost et votre jardin

✗ À ne pas donner aux poules :

- Épluchures de banane, agrumes, oignons, poireaux
- Le pain, à donner avec modération
- Trop de restes d'un coup → attire les nuisibles

Dans beaucoup de cas, une **petite poubelle brune de 40 litres** peut être un complément utile au compostage ou à l'élevage de poules.

Un coup de pouce pour vous lancer

Nous encourageons depuis des années le compostage à domicile. C'est une **excellente façon de réduire vos déchets** tout en obtenant un compost de qualité.

Commandez votre composteur

Vous avez envie de passer à l'action ? Bonne nouvelle : **en tant qu'habitant de notre zone d'action**, vous pouvez commander un **composteur à prix réduit** via la ligne d'info 0800 90 270:

- Tonneau à compost : **40 €**, livraison à domicile
- Bac à compost en plastique : **95 €**, à retirer à Oudenaarde sur rendez-vous

Pas de jardin ? Pas de souci.

Même sans jardin, vous pouvez **composter chez vous avec un lombricomposteur (vermicomposteur)**.

Cela demande un petit suivi au début, mais par la suite, **très peu d'entretien**.

Vous obtenez :

- du **compost**
- du **percolat** (un liquide riche que vous pouvez diluer pour nourrir vos plantes d'intérieur)

Autre avantage : **vous suivez tout le processus de près**, ce qui renforce la conscience de votre relation à la nourriture.

Intéressé(e) ? Prenez rendez-vous pour venir **voir un lombricomposteur en fonctionnement**. Plus d'infos sur www.ivla.be.

Et en cas d'erreurs de tri ?

Si **des déchets organiques** sont détectés dans votre poubelle de déchets résiduels, elle **ne sera pas vidée**.

L'éboueur laissera un **avis sur le couvercle** avec la raison du refus.

Il en va de même pour ceux qui **ont une poubelle brune mais y mettent des matériaux interdits**.

En cas d'erreurs répétées, un **agent de surveillance** pourra vous avertir.

En cas de comportement volontairement incorrect, cela peut entraîner une **amende**.

Pourquoi est-ce important ?

Les fractions contaminées peuvent entraîner **des amendes pour l'intercommunale de déchets**.

Dans le cas du déchets organiques contaminé, cela peut même rendre le compost **inutilisable**.

Nous devons donc **tous prendre nos responsabilités**.

Conclusion

Notre **objectif principal** est de **garder les déchets organiques hors des déchets résiduels**.

Un bon tri permet de **réutiliser les déchets organiques comme ressource** et de **réduire les déchets incinérés**.

Il existe **plusieurs alternatives** pour traiter votre déchets organiques à la maison. Mais ces méthodes **ne suffisent pas toujours**.

Une **poubelle brune de 40 litres** peut alors être **une solution pratique**, complémentaire au compostage ou à l'élevage de poules.

Elle est également pratique pour **ne pas devoir aller au parc à conteneurs avec vos déchets de jardin**.

Vous ne voulez pas de poubelle brune ?

Dans ce cas, il faudra probablement **miser davantage sur la prévention des déchets**, éventuellement **combinée à d'autres méthodes de traitement**.

Heureusement, **de nombreux conseils et outils** sont disponibles pour vous y aider!

Guide de tri

Que peut-on mettre dans la poubelle brune ?

- ✓ **Épluchures et restes** de fruits, légumes et pommes de terre
- ✓ **Déchets de cuisine** d'origine végétale et animale, **restes de repas**, même cuits (même si la date de péremption est dépassée)
- ✓ Restes de pain
- ✓ Pâtisseries
- ✓ Marc de café et feuilles de thé
- ✓ Filtres à café en papier
- ✓ Serviettes en papier et **sachets compostables en papier**
- ✗ (Pas de sacs en plastique compostables)
- ✓ Noix, noyaux, pépins
- ✓ Restes de viande, de poisson et de crustacés
- ✗ (Pas de coquilles de moules ou d'huîtres)
- ✓ Œufs et coquilles d'œufs
- ✓ Produits laitiers solides (fromage)
- ✓ Petits déchets verts et de taille (y compris l'herbe)
- ✓ Plantes d'intérieur et de jardin
- ✓ Copeaux et sciure de **bois non traité**
- ✓ Petites quantités de fumier de **petits animaux domestiques** (cochon d'Inde, lapin, ...)

✗ Ce qui ne va PAS dans la poubelle brune

À jeter avec les **déchets résiduels** :

- Liquides (soupe, café, lait, ...)
- Sauces, graisses, huiles
- Sachets de thé et dosettes de café
- Os et déchets d'abattage
- Animaux morts
- Coquilles de moules, huîtres, ...
- Litière pour chats et sable de cage à oiseaux (even compostables)
- Fumier de grands animaux
- Poussière d'aspirateur
- Charbon et cendres
- Couches jetables et autres déchets hygiéniques (à déposer dans des sacs spéciaux pour couches)

À apporter au **parc de recyclage** :

- Terre et sable
- Bois traité
- Branches épaisses ou bois non broyé
- Bouchons en liège

Pas de métal ni de plastique

🚫 (Même pas de sacs plastiques compostables)

Est-ce un **déchet d'emballage** ? Alors il va dans le **sac PMC**.
Sinon, apportez-le au **parc de recyclage**.

Verre

- Le **verre d'emballage** va dans les **bulles à verre**
- Autres types de verre : au **parc de recyclage**.

Astuce :

Affichez ce **guide de tri pratique** dans votre cuisine pour vous en souvenir facilement !

Basé sur les directives de Vlaco vzw.

Conseils pour garder votre poubelle brune propre

☑ Conseils généraux – toute l'année

1. Placez une **couche de déchets secs** (déchets de jardin, papier journal ou carton) dans le fond de votre conteneur. Cela absorbe l'humidité et empêche les déchets de coller.
2. **Enveloppez vos restes alimentaires** dans du papier essuie-tout. Cela garde le conteneur propre et réduit les risques de mouches et de vers blancs.
3. Laissez **égoutter les déchets humides** dans une passoire ou sur du papier absorbant avant de les jeter.
4. **Ne tassez pas les déchets** dans le conteneur. Cela peut faire coller les déchets aux parois, rendant le vidage difficile.

🕒 Conseils d'été – contre les odeurs et les mouches

1. Placez la poubelle brune **à l'ombre**. Cela limite les mauvaises odeurs.
2. Utilisez de la **lavande** ou des **agrumes** comme désodorisant naturel. Ils ont aussi un effet légèrement répulsif contre les insectes.
3. **Nettoyez régulièrement le conteneur** après la collecte, avec de l'eau chaude et un peu de vinaigre.

4. Évitez les **restes de viande et de poisson**, car ce sont les plus odorants. Vous pouvez aussi les **congeler** jusqu'au jour de la collecte.
5. En cas de **temps chaud et sec**, vous pouvez coincer un **petit bâton entre le couvercle** pour permettre à l'humidité de s'échapper. Cela évite aussi qu'un nuage de mouches surgisse à l'ouverture.

⚠ Ne le faites pas en cas de pluie ou si le bac se trouve dans une zone infestée de nuisibles.

❄ Conseils d'hiver – éviter que les déchets gèlent

1. Les **conseils généraux** sont encore plus importants en hiver : les déchets humides peuvent **geler** et **coller**.
2. Placez la poubelle dans un endroit **abrité du gel**.
3. Glissez un **morceau de carton sous le couvercle** pour éviter qu'il ne gèle.

Nous suivons les collectes en temps réel

Cela nous permet de **vous informer plus rapidement et plus efficacement** en cas de question.

N'hésitez donc pas à appeler la ligne d'information !

N'utilisez pas d'insecticides, de désodorisants, d'antigel, d'eau de Javel ou d'autres produits chimiques dans le conteneur.

Cela nuit à l'environnement et peut également endommager votre conteneur.

Ligne d'info

IVLA suit la collecte des déchets ménagers en temps réel.

Cela nous permet de mieux et plus rapidement te/vous informer en cas de question.

N'hésitez donc pas à appeler la ligne d'information.

Via la ligne d'info, vous pouvez également :

- Commander un **tonneau à compost** avec livraison à domicile
- Commander un **verrou** pour votre conteneur
- Demander un **conteneur plus grand ou plus petit**
- Signaler que vous souhaitez **déposer des sacs supplémentaires** à côté de votre conteneur
- **Réserver une collecte sur demande** pour les **encombrants** ou l'**amiante liée (en sacs spéciaux)**

0800 90 270

TARIFS

Déchets résiduels (ordures ménagères)

- **Par kilogramme** : 0,40 €
- **Par présentation** : 0,50 €
(Ce tarif s'applique à tous les volumes de conteneur)
- **Facture minimale par mois entamé** : 0,75 €

Déchets organiques (déchets de cuisine et de jardin)

- **Par kilogramme** : 0,33 €
- **Frais fixes par mois entamé** : 0,50 €
(Ce montant est dû même si vous ne présentez pas le conteneur)

Chaque conteneur est pesé **avant et après la collecte**.

La différence entre les deux pesées correspond au poids facturé.

Les déchets restés dans le conteneur **ne sont donc pas comptabilisés**.

Collecte sur demande

- **Collecte d'encombrants sur demande** : €75
- **Collecte de branches sur demande** : supprimée (ces déchets peuvent désormais être déposés via la collecte de déchets organiques)

Facturation

Vous recevez **une fois par an** un **relevé Diftar** avec les frais du service pour l'année écoulée :

- Déchets résiduels
- Déchets organiques
- Visites au parc de recyclage
- Collectes d'encombrants sur demande

Autres tarifs

- **Sacs PMC** : € 1,8 par rouleau de 60 litres (12 sacs) – € 4 par rouleau de 90 litres (20 sacs)
 - **Sacs pour couches** : € 6 par rouleau
 - **Collecte d'amiante à domicile** : € 30 par intervention (*conditions sur le site web*)
 - **Verrou pour conteneur** : € 30
 - **Tonneau à compost** : € 40
 - **Composteur en plastique** : € 95
 - **Module d'extension pour composteur** : € 80
 - **Aérateur pour tonneau/composteur** : € 5
- 